

Pour les deux rues :

- > Embellissement des chicanes restantes : les nettoyer et les végétaliser si possible
- > Demande de contrôles de vitesse plus fréquents et aux horaires pertinents

Prochaines étapes :

- > Partager les décisions aux riverains et Genéchois - Juillet,
- > Réaliser les modifications - progressivement à partir de cet été,
- > Prévenir les communes voisines et les sociétés de transports scolaires - Cet été.

Soyons tous acteurs du bien vivre ensemble :

L'équipe municipale met tout en oeuvre pour améliorer votre quotidien avec les moyens dont elle dispose. Vous pouvez à votre échelle contribuer à ce bien vivre ensemble :

- > Respecter les règles de stationnement : le stationnement sur le trottoir est interdit. Il est toléré s'il existe un espace pour le passage d'un piéton avec une poussette en sécurité, et le marquage jaune interdit le stationnement à cet endroit.
- > Respecter les règles de vitesse dans ces rues et les autres rues du village,
- > Stationner vos voitures chez vous et pas dans la rue lorsque c'est possible,
- > Si vous êtes témoin d'un non respect des règles par les bus, prenez leur plaque d'immatriculation (+ l'horaire de passage voire une photo) et contactez la mairie ou mieux la société de bus en question pour le signaler.

Le détail de l'étude, de la réunion de quartier et des décisions sont sur le site de Genech.

(Ma ville/ concertation citoyenne/Réunion de quartier/Rue Blonde/Rue Du Plumont)

Et si vous avez des questions ou besoin d'éclaircissement, nous vous invitons à nous contacter. Nous vous remercions pour vos contributions et vous souhaitons un bel été.

accueil@mairie-genech.fr
Tél. 03.20.84.57.16



PRÉSENTATION DES DÉCISIONS D'AJUSTEMENT POUR LA RUE BLONDE ET LA RUE DU PLUMONT JUILLET 2025

> Rappel et complément d'info :

- Il y a 3 ans, le sens de circulation des rues Blonde et Du Plumont a été modifié et des aménagements ont été réalisés afin de :

- > Améliorer le carrefour du Lycée,
- > Faire baisser la vitesse des différents véhicules
- > Permettre le stationnement des voitures en haut de la rue Du Plumont

- Le respect des limites de vitesse est une responsabilité individuelle.
- Le contrôle de la vitesse est de la responsabilité de la gendarmerie.
- Le rond point de chez Sylvie sera travaillé sur la phase 2 des travaux de la RD145
- Le code de la route : Le stationnement sur le trottoir est interdit. Il est toléré s'il existe un espace pour le passage d'un piéton avec une poussette en sécurité.
- Une règle citoyenne : On stationne ses véhicules au maximum chez soi

> Démarche réalisée :

1/ Nous, l'équipe municipale, vous avons proposé une enquête papier et internet pour vous permettre de nous donner vos avis sur ces aménagements:

35 foyers ont répondu sur 130 (27%).

A la question « Etes vous satisfait du changement de sens de circulation » les réponses ont été : 21 NON (60% des répondants) 16 OUI (40% des répondants)

>>> Dont 25 réponses d'habitants de la rue du Plumont : 12 NON et 13 OUI

>>> Dont 10 réponses d'habitants de la rue du Blonde : 9 NON et 1 OUI

Voici pour infos les résultats par thématiques : en vert les points positifs actuels :



En rouge les problèmes et difficultés :

 14 La vitesse excessive	 13 Trop de circulation rue Blonde	 10 Sens unique gênant / perte de temps	 7 Nuisances (Vibrations/bruit/odeurs)
 7 Chicanes peu efficaces et dangereuses	 7 Non respect du sens interdit	 5 Stationnement difficile	 3 Dos d'âne gênant

Dans les ronds, le chiffre indique le nombre de fois où ce thème a été cité par les habitants dans l'enquête.

2/Puis nous vous avons fait des propositions d'ajustements lors de la réunion de quartier, à laquelle vous étiez tous conviés, à partir :

>des problématiques que vous avez remontées,

>de nos observations terrains,

>en reprenant vos propositions d'amélioration,

>en respectant le cadre réglementaire défini par les lois,

>avec les ressources dont l'espace public dispose.

3/Lors de cette réunion, Les participants ont donné leur avis et retravaillé les propositions pour qu'elles améliorent le quotidien des riverains et usagers de ces

rues.

4/Et à partir de ce travail nous avons réétudié les propositions et décidé les ajustements :

> Les futurs ajustements :

Pour résoudre les problèmes de vitesse, de forte circulation dans la rue Blonde, des gênes occasionnées avec le sens unique, le dos d'âne et les chicanes, des nuisances et du stationnement voici nos décisions d'ajustements :

Pour la Rue Du Plumont :

>Rétablissement du double sens rue du Plumont avec interdiction au plus de 3T5 sauf engins agricoles.

>Mise en place d'une ligne **discontinue** au niveau du virage du Lycée

>Maintien de 2*4 places de stationnement à cheval sur le trottoir rue du Plumont avec mise en place d'une aire de croisement entre les deux pour faciliter le croisement avec un bus

>Inverser la **priorité** de la chicane rue du Plumont : mettre la priorité pour ceux qui montent



Pour la Rue Du Blonde :



>Suppression du dos d'âne en haut de la rue

Blonde

>Ajout d'un feu récompense solaire à la place du

dos d'âne côté descendant de la rue Blonde

> Ajout d'une ligne **jaune continue** sur 8 mètres sur les bordures de trottoir pour **interdire le**

stationnement avant et après la chicane du haut

de la rue Blonde.

